

**PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL
Le 4 janvier 2022, à distance**

L'an deux mille vingt-deux le quatre janvier à 20 heures, les Membres de la Fédération Française de Baseball et Softball se sont réunis sur seconde convocation du Comité Directeur, par visioconférence, sans condition de quorum ; l'Assemblée générale ordinaire réunie sur première convocation le 11 décembre 2021 n'ayant pas atteint les conditions de quorum nécessaires pour délibérer valablement.

Après avoir accueilli les participants à cette Assemblée générale ordinaire, le Président Fabien CARRETTE-LEGRAND ouvre la séance à 20 heures et rappelle que l'Assemblée est amenée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Constat du quorum (sans objet sur seconde convocation),
2. Ratification du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 27 mars 2021,
3. Attribution de l'honorariat au Président Didier SEMINET,
4. Remplacement des membres du Comité Directeur ayant ouvert vacance,
5. Élection du Président,
6. Examen des vœux, suggestions, interpellations et questions diverses.

I. Constat du quorum

Le décompte des voix dont dispose théoriquement l'Assemblée fait ressortir un total de 222 clubs représentant 500 voix. Il est rappelé que la présente Assemblée étant réunie sur seconde convocation, aucun quorum n'est requis.

II. Ratification du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 27 mars 2021

Résultat des votes :

Résolution n°1		Nombre de suffrages			Nombre de voix		
		Nombre	% total	% hors blanc	Nombre	% total	% hors blanc
L'Assemblée générale approuve le procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 27 mars 2021	Pour	78	88,63%	98,73%	246	88,81%	99,19%
	Contre	1	1,13%	1,27%	2	0,72%	0,81%
	Blanc	9	10,23%	-	29	10,47%	-

Le scrutin s'est déroulé le 4 janvier 2022 entre 20h24 et 20h27.

L'Assemblée générale approuve le procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 27 mars 2021.

III. Attribution de l'honorariat au Président Didier SEMINET

Résultat des votes :

Résolution n°2		Nombre de suffrages			Nombre de voix		
		Nombre	% total	% hors blanc	Nombre	% total	% hors blanc
L'Assemblée générale décide d'attribuer au Président Didier SEMINET le titre de Président d'honneur de la Fédération Française de Baseball et Softball.	Pour	71	78,89%	92,21%	218	76,76%	92,77%
	Contre	6	6,67%	7,79%	17	5,99%	7,23%
	Blanc	13	14,44%	-	49	17,25%	-

Le scrutin s'est déroulé le 4 janvier 2022 entre 20h29 et 20h34.

L'Assemblée générale décide d'attribuer au Président Didier SEMINET le titre de Président d'honneur de la Fédération.

Le Président d'honneur Didier SEMINET prend la parole pour remercier l'Assemblée.

IV. Remplacement des membres du Comité directeur ayant ouvert vacance

Résultat des votes :

Résolution n°3		Nombre de suffrages		Nombre de voix	
L'Assemblée générale décide d'élire en qualité de membres du Comité Directeur, pour la durée restante des mandats en cours : Monsieur Frédéric KERBECHÉ (collège général)	Pour	86	93,48%	271	94,10%
	Contre	6	6,52%	17	5,90%

Le scrutin s'est déroulé le 4 janvier 2022 entre 20h38 et 20h41.

L'Assemblée générale décide d'élire en qualité de membres du Comité Directeur, pour la durée restante des mandats en cours : Monsieur Frédéric KERBECHÉ (collège général).

Le Comité Directeur ainsi complété se retire afin de proposer un Président à l'Assemblée générale.

V. Élection du Président

A l'issue du vote du Comité Directeur, ce dernier propose Monsieur Thierry RAPHET à la Présidence de la Fédération.

Résultat des votes :

Résolution		Nombre de suffrages		Nombre de voix	
Sur proposition du Comité Directeur, l'Assemblée générale décide d'élire en qualité de Président : Monsieur Thierry RAPHET	Pour	75	84,27%	227	82,85%
	Contre	14	15,73%	47	17,15%

Problème technique : le club des Patriots de Paris n'a pas pu prendre part à ce dernier vote, ayant rencontré un problème technique lors de sa reconnexion à la plateforme Neovote.

Le scrutin s'est déroulé le 4 janvier 2022 entre 21h00 et 21h04.

Sur proposition du Comité Directeur, l'Assemblée générale décide d'élire en qualité de Président : Monsieur Thierry RAPHET.

A l'issue de son élection, le Président Thierry RAPHET prend la parole pour remercier l'Assemblée de la confiance qui lui a été faite.

VI. Examen des vœux, suggestions, interpellations et questions diverses

Aucun vœu, aucune suggestion ni question n'a été formulé suivant les dispositions de l'article 29 du Règlement Intérieur.

Après un échange, personne ne demandant plus la parole et l'ordre du jour étant épuisé, le Président Thierry RAPHET remercie l'ensemble des membres de l'Assemblée et convie les Membres du Comité Directeur à se réunir après une brève pause.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

De tout ce que dessus, le présent procès-verbal a été dressé par le Président.

Thierry RAPHET
Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Thierry RAPHET', with a stylized flourish below it.